

**Moto-Club :** MCPR motoclub plateau de rocroi  
**E-mail :** stephane.lecoester@orange.fr  
**Téléphone :** 0674846519 / 07.49.65.95.36  
**Organisateur technique :** MCPR HUET Guy

**N° d'épreuve FFM :** 301  
**Date :** 24/09/2023  
**Lieu :** 08230 ROCROI

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course .....	<b>Didier Larose</b>	Licence : <b>014513</b>
Président du Jury ou Arbitre* .....	<b>DANEL Ludovic</b>	Licence : <b>069748</b>
Membre du Jury .....	<b>ROSSATO Aline</b>	Licence : <b>070523</b>
Membre du Jury .....	<b>HUET Charline</b>	Licence : <b>424454</b>
Commissaire technique responsable .....	<b>NOIRET Laurent</b>	Licence : <b>115186</b>
Responsable du chronométrage .....	<b>eternity time morgane maierhofer</b>	Licence : <b>362568</b>

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
50 cc	6	9	50 cc	
65cc	7	11	65cc	
85cc kids	9	12	85cc 150cc 4T	
85 cc espoirs	12	15	85cc 150cc 4T	
ligue 125	13		125 2t	
ligue 250 450	13		125 2T à 450cc 4T	13 ans = 125cc 2T 15 ans > 125cc 2T
trophée 250cc / 450cc	15		144 cc 2t à 450cc 4T	
trophée veteran	40		125 cc 2t à 450cc 4T	
moto ancienne/ féminine	13/15		125cc 2T à 450cc 4T	13 ans = 125cc 2T 15 ans > 125cc 2T
quad	16		125 cc à 500cc	250cc à 525 cc 2T ou 4T

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Dr delebois eric rocroi</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>2</b>
Nombre de secouristes .....	<b>4 secouristes et 4ambulanciers</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>25min</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>charleville mézières</b>		

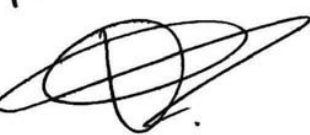
**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>Prairie du couvent</b>	Longueur du circuit .....	<b>1,7km</b>
Adresse .....	<b>Le petit hongteau 08230 rocroi</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>6</b>
		Largeur de la grille .....	<b>40</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>80</b>
		Nombre d'OCP* .....	<b>10</b>
		*Officiels Commissaires de Piste	

<b>CAPACITÉ MOTO :</b>	<b>CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :</b>
Pendant les essais : <b>54</b>	Pendant les essais : ...
En manche : <b>45</b>	En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: lecoester stephane  
p/o MCPR  


**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 21/08/2023  
P.O. M. COSTITCH  
LIGUE MOTO GRAND EST  
Maison Régionale des Sports  
10, Rue du Moulin  
54510 TOMBLAINE  
Tél : 03 83 18 87 68

**VISA DE LA FFM**

DATE: 29/08/2023  
NUMÉRO: 23/0795

**MOTO**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE  
74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org

